Échéances fiscales JUSQU'AU 31 DÉC. 2025

# Impôts : consultez les échéances de fin d'année

Publié le 01 décembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'agenda des échéances fiscales de fin 2025 a été mis à jour sur le site des impôts. Si vous êtes un particulier, *Service Public* vous rappelle les 3 échéances à retenir d'ici la fin du mois de décembre.

Ajouter à mon calendrier (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A16977)

## 15 décembre 2025

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires**
  La date limite de paiement est le 15 décembre si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé.
- **Taxe sur les logements vacants et taxe d'habitation sur les logements vacants**
  La date limite de paiement est le 15 décembre si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé.
- **Prélèvement mensuel**
  Si vous avez choisi la mensualisation pour vos impôts locaux (taxe d'habitation sur votre résidence secondaire, taxe foncière, impôt sur la fortune immobilière...), vous continuez d'être prélevé en cas de hausse de votre impôts en 2025. Vous pouvez consulter l'échéancier à jour sur votre avis.
- **Prélèvement mensuel de l'acompte d'impôt sur le revenu**
  12e prélèvement de l'année pour l'acompte au titre du prélèvement à la source des revenus pour ceux qui perçoivent des revenus non salariaux (travailleurs indépendants, agriculteurs, artisans...). Il en est de même pour les bénéficiaires de pensions alimentaires ou de rentes viagères.

## 20 décembre 2025

- **Taxe sur les logements vacants et taxe d'habitation sur les logements vacants** (paiement par internet, smartphone ou tablette)
  Vous avez jusqu'au 20 décembre minuit pour payer ces taxes en cas de paiement en ligne. Le prélèvement sera effectué sur votre compte à compter du 29 décembre.
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** (paiement par internet, smartphone ou tablette)
  Vous avez jusqu'au 20 décembre minuit pour payer votre taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le prélèvement sera effectué sur votre compte à compter du 29 décembre.

**À noter**

Lors de l'enregistrement de votre ordre de paiement, vous êtes informé de la date à laquelle le prélèvement sera effectué sur votre compte bancaire.

## 29 décembre 2025

- **Prélèvement de l'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux**
  En septembre, si le montant restant à payer de votre impôt sur le revenu était supérieur à 300 €, la somme due devait être prélevée en 4 échéances étalée du 25 septembre au 29 décembre. Le 4e prélèvement a lieu le 29 décembre.

**À savoir**

Le loi de finances pour 2025 a créé une **contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)**. Cette mesure instaure une imposition minimale de 20 % pour les foyers dont les revenus sont les plus élevés. Lorsque le taux moyen d'imposition des foyers concernés est inférieur à ce seuil, cette contribution différentielle est appliquée pour atteindre ce niveau d'imposition.

Si vous êtes redevable de la CDHR, **entre le 1er et le 15 décembre 2025** vous devez payer un acompte correspondant à 95 % du montant estimé de la contribution. Vous êtes concerné si votre revenu fiscal de référence (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13216) dépasse l'un des montants suivants :

- 250 000 € si vous êtes célibataire, veuf, séparé ou divorcé ;
- 500 000 € si vous êtes marié ou pacsé, soumis à imposition commune.

Vous pouvez effectuer une simulation de la contribution à payer sur impots.gouv (https://simulateur-ir-ifi.impots.gouv.fr/calcul_impot/2026/complet/index.htm) .

**Rappel**

Pour toute demande concernant vos impôts (sauf le calcul de la taxe foncière), vous pouvez contacter le 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

## Voir aussi

Quand doit-on payer ses impôts ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33890)
Service-Public.fr

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F42)
Service-Public.fr

Taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) et taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F17293)
Service-Public.fr

Qui doit payer la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31130)
Service-Public.fr

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : quand devez-vous la payer ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16903)
Service-Public.fr

Calendrier fiscal (décembre 2025) (https://www.impots.gouv.fr/particulier/calendrier-fiscal)
Direction générale des finances publiques

Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) (https://www.impots.gouv.fr/actualite/contribution-differentielle-sur-les-hauts-revenus-cdhr)
Direction générale des finances publiques

## Agenda

DU 1 DÉC. AU 6 DÉC. 2025

Retraite

Des rendez-vous gratuits d'information sur votre retraite du 1er au 6 décembre (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15281)
Publié le 20 novembre 2025

JUSQU'AU 11 DÉC. 2025

Impôts

Réductions et crédits d'impôt : vous avez jusqu'au 11 décembre pour modifier votre avance (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17881)
Publié le 12 novembre 2025

À PARTIR DU 1 JANV. 2026

Étiquette énergétique

Calcul du DPE : ce qui va changer (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18446)
Publié le 09 septembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)